

<http://www.snetap-fsu.fr/2022-Liste-d-aptitude-Professeur-es-de-l-Enseignement-Superieur-Agricole.html>



# 2022 - Liste d'aptitude Professeur-es de l'Enseignement Supérieur Agricole

- Métiers - Enseignant.e du Sup - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -  
Date de mise en ligne : mardi 2 août 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

### Procédure pour les Maîtres et Maîtresses de Conférences pour l'établissement d'une liste d'aptitude exceptionnelle d'accès au corps de Professeur de l'Enseignement Supérieur Agricole, au titre de l'année 2022

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2022-563](#) à télécharger [ICI](#)

- 8 postes au titre du contingent de droit commun

#### â€”> Conditions (appréciées au 1er janvier 2022) :

- . Être agent titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (ou dispensé de la possession de l'habilitation à diriger des recherches dans les conditions fixées au II de l'article 37 du [décret n° 92-171](#)),
- . Être MC hors-classe ou MC classe normale comptant au moins 10 ans de services effectifs dans ce corps.

- 8 postes au titre du contingent supplémentaire prévu par l'article 6 du [décret n° 2022-398](#)

#### â€”> Conditions (appréciées au 1er janvier 2022) :

- . Être agent titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (ou dispensé de la possession de l'habilitation à diriger des recherches dans les conditions fixées au II de l'article 37 du [décret n° 92-171](#)),
- . Être MC hors-classe ou MC classe normale comptant au moins 11 ans de services effectifs dans ce corps.

- Procédure :

Envoi au plus tard le **vendredi 9 septembre 2022**, au service RH de l'établissement (*fiche de candidature et preuve de la possession de l'habilitation à diriger des recherches ou, le cas échéant, demande d'équivalence adressée à la section CNECA de rattachement et accompagnée de tous les justificatifs*).

*Post-scriptum :*

*Pour en savoir plus :* [Lignes directrices de gestion pour les Enseignant-es - Chercheur-euses](#)